

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de la solidarité nationale et de la famille
Centre national de formation des personnels spécialisés
des établissements pour handicapés de Constantine (CNFPH)

Processus de développement de l'activité physique adaptée en Algérie

BOUKRAA Rachid

Activité Physique Adaptée, un nouveau concept...

- Le terme activité physique adaptée (**APA**), un concept universel qui a fait son entrée en **1973** quand la **IFAPA** (Fédération Internationale de l'Activité Physique Adaptée) fut fondée par les belges et les canadiens.
- Avant son introduction en Algérie, ce concept **APA** n'était pas connu par tous.
- Plusieurs spécialistes en **EPS** ou dans différentes spécialités sportives, ignoraient son existence, et ils le confondaient avec le sport adapté qui est lui-même, une partie intégrante de l'**APA**.

- Depuis son introduction en 1994, le concept **APA** a pris place progressivement dans les cursus de la formation initiale et de la formation continue, qui se dispensent au sein du **CNFPH** (Centre national de formation des personnels spécialisés des établissements pour handicapés de Constantine).
- Ce concept (APA) est pratiquement identifié maintenant, comme une activité primordiale pour toutes les personnes en situation de handicap par nos professionnels du secteur de l'action sociale, après plusieurs années de sensibilisation et d'information à tous les niveaux.
- C'est un moyen efficace pour développer les processus de socialisation et de participation à la vie quotidienne de ses personnes en situation de handicap.

Dispositifs de protection

- Ces processus prennent appui sur des législations (Conventions internationales et lois) qui instituent le droit d'accès de ses personnes à la pratique sportives, de loisirs, et qui peuvent favoriser la lutte contre les discriminations, les marques stigmatisées et la l'oisiveté.
- «Faire en sorte que les enfants handicapés puissent participer, sur la base de l'égalité avec les autres enfants, aux activités ludiques, récréatives, de loisir et sportives, y compris dans le système scolaire ;»
- «Faire en sorte que les personnes handicapées aient accès aux services des personnes et organismes chargés d'organiser des activités récréatives, de tourisme et de loisir et des activités sportives» CIDPH Article 24-b

- «L'épanouissement de la personnalité des personnes handicapées, de leurs talents et de leur créativité ainsi que de leurs aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités» CIDPH Article 30-d
- Le dispositif Algérien de protection, de promotion et de développement des personnes handicapées à travers **la loi n°02-09** en date du **28 mai 2002** et **la loi 04-10** en date du **14 août 2004** relative à l'éducation physique et sports; favorisent *l'enseignement et la pratique des activités physiques et sportives au sein même des institutions spécialisées.*

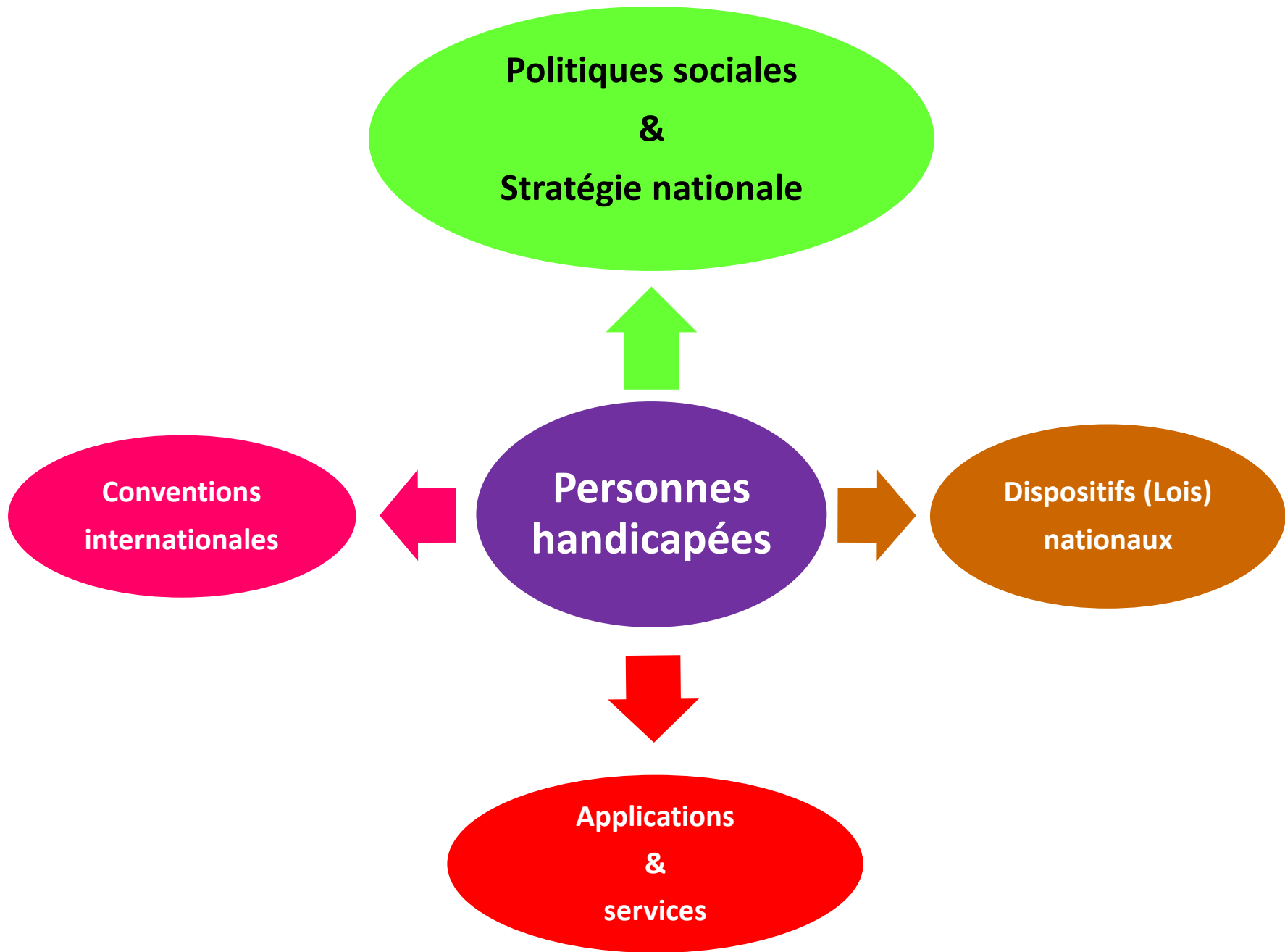
Nouvelle approche conceptuelle du Handicap

- Selon la classification internationale du handicap et de la santé (CIF) **C**lassification du **F**onctionnement **H**umain de l'OMS – 2001.
- Selon la classification Québécoise (PPH) sur le **P**rocessus de **P**roduction du **H**andicap – 1193.
- Selon la convention internationale relative aux droits des personnes handicapées (CIDPH)-2006.
- « Est considéré comme handicapé, toute limitation d'activité de la vie en société, en raison d'une ou plusieurs déficiences physiques, sensorielles, mentales ou intellectuelles, durables ou définitives, de nature héréditaire, congénitale ou acquise et de l'existence de diverses barrières environnementales, entraînant une restriction de la participation sociale »

« Est considéré comme handicap, toute limitation d'activité de la vie en société, en raison d'une ou plusieurs déficiences physiques, sensorielles, mentales ou intellectuelles, durables ou définitives, dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à sa pleine et affective participation à la vie de la société, sur la base de l'égalité avec les autres »

Troubles ➔ **Incapacités** ➔ **Déficiences** ➔ **Désavantages**

Maladies ➔ **Pertes/Réduction** ➔ **Causes** ➔ **Handicap**

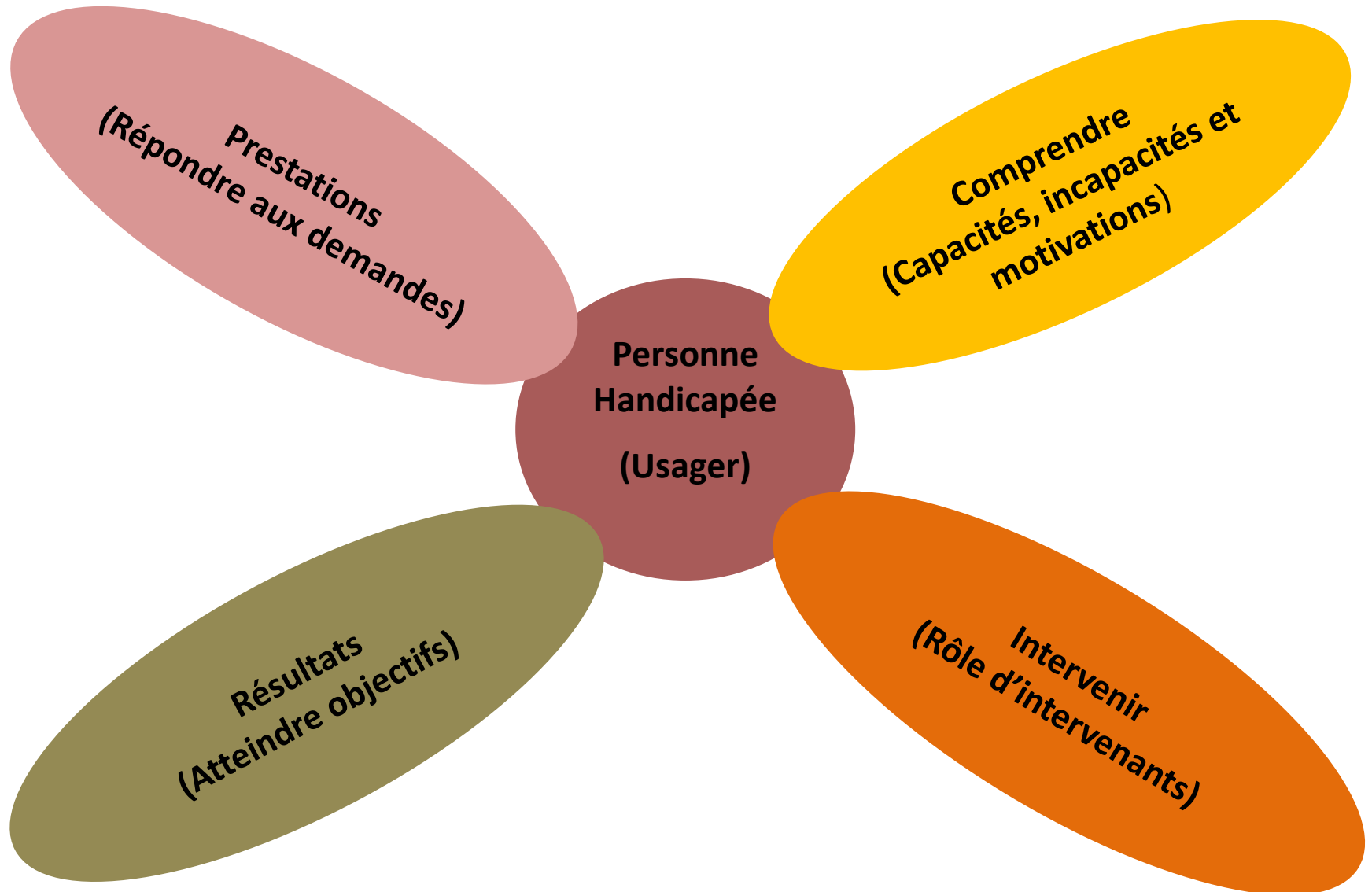


Les Usagés

- L'**APA**, s'adresse à **toutes personnes** en situation de handicap.
- Repose sur l'utilisation adaptée de l'ensemble des activités physiques et des moyens didactiques appropriés (selon les capacités sauvegardées).
- De ce fait l'**APA** devient accessible à toute personne subissant les conséquences d'***un désavantage***, quel que soit le niveau d'incapacité (degré du handicap).
- Favorise **la santé**, **l'autonomie**, **la qualité de vie** et **l'insertion** des **personnes** en situation de handicap, de maladie chronique ou d'exclusion sociale.

- Elle touche de près à la **prévention** des maladies, que dans le **traitement** ou dans la **réhabilitation** et l'**adaptation** ou la **réadaptation** de la personne et dans l'enseignement "spécialisé"
- Elle privilégie l'approche globale (**bio-psycho-sociale**)
- Elle est chargée d'opérationnaliser ces objectifs généraux à travers *ces spécificités* avec **une vision plus globale (s'adresse à l'individu dans son ensemble)**.
- L'APA peut se révéler riche d'enseignement sur les réactions beaucoup plus de l'enfant et de l'adolescent.
- A condition qu'on veuille bien *prêter de réelles possibilités* et qu'on leurs donnent les moyens et les structures pour les exprimer.

Approches pédagogiques auprès des usagers



APA et projet institutionnel

- L'**APA** s'utilise sans distinctions dans les établissements de la santé, du handicap de la réadaptation, de l'éducation adaptée, du vieillissement, etc.
- Se définit comme une discipline d'enseignement, à part entière en utilisant les APS et les activités physiques d'expression comme des moyens pour atteindre les objectifs que l'institution spécialisée doit se fixer:

1. Favoriser l'épanouissement de la personne handicapée.

2. Faire découvrir, utiliser et exploiter toutes leurs potentialités inhibées.

3. Permettre une diminution de ses troubles qui sont la conséquence de son handicap.

4. Concrétiser et faciliter une participation optimale à la vie quotidienne.

- L'**APA** possède une plate-forme commune de connaissances et de compétences dans tous domaines en relation avec les spécificités propres à chaque secteur (social, médical, scolaire, occupationnel, sportif et professionnel).
- Dans tous ces secteurs d'intervention, la prise en charge par l'APA s'appuie sur les concepts d'éducation physique, **de bien-être**, **de développement**, **d'entretien de l'autonomie** et de **la qualité de vie**.
- Un exemple de la reconnaissance de l'**APA** en tant que discipline à part entière.

<http://www.anmsr.asso.fr/anmsr00/55sporthandi/calmels.htm>

Difficultés et entraves

- Actuellement, plusieurs institutions spécialisées à travers le territoire national ne possèdent pas encore un programme en **APA** vu les obstacles que rencontrent les professionnels motivés, pour faire bénéficier des avantages multiples de cette discipline, particulièrement aux enfants et adolescents concernés (Usagers).
- Certaines difficultés sont d'ordre culturel, c'est-à-dire, que les «premiers concernés» ne trouvent pas l'utilité de la pratique de l'**APA** dans leurs institutions.
- D'autres trouvent des arguments dans les charges horaires et le manque d'infrastructures adéquates.

- D'autres, pensent que le professionnel de sports, et la seule compétence...
- Certains ignorent tout simplement la place que doit occuper cette discipline dans les différentes activités dispensés dans une institution de prise en charge.
- Absence d'un cadre juridique propre au différents Ministères (circulaire), rendant obligatoire sa pratique.
- Mal considérée, pour une raison ou une autre par des membres de l'équipe pluridisciplinaire, qu'elle ne peut avoir sa place réelle dans le projet institutionnel au même titre que les autres activités(?)

APA et processus de prise en charge

- Concevoir un projet de l'**APA** et l'introduire dans le projet institutionnel n'est pas une mince affaire, si l'équipe pluridisciplinaire ne change pas son regard envers cette discipline, et d'accepter son rôle complet dans l'exécution des différentes tâches qui incombent à chaque membre.
- *Donner la possibilité réelle à nos professionnels motivés de pouvoir organiser, programmer et animer cette discipline.*
- Détachement d'un éducateur sportif de la direction de la jeunesse et du sport de la wilaya ou se situe l'établissement avec un recyclage sur les notions du handicap.

- Former des éducateurs en **APA** pour les interventions sur le terrain et en collaboration avec les établissements de formation (Projet en voie).
- L'équipe doit engager un débat profond et constructif, en présentant d'emblée le dit projet avec la collaboration des éléments compétents pour une intervention dans le processus de prise en charge de l'institution spécialisée.
- L'**APA** doit être figuré dans le projet d'institution spécialisée, planifiée et animée par des intervenants formés et motivés pour pouvoir arriver à enrichir les projets personnalisés de chacun.
- La place que doit occuper l'**APA** ne doit être en aucune façon une façade pour le remplissage, ou constituer une activité distractive.

Les objectifs

1. Vulgariser la pratique de l'APA au niveau des institutions.
2. Valoriser les apports de l'**APA** dans la prise en charge de la personne en situation de handicap dans un établissement (étatique ou association) spécialisé.
3. Promouvoir et soutenir les différentes formations initiales et continues pour une meilleure intervention.
4. Créer et renforcer les liens entre les chercheurs, les responsables institutionnels et les professionnels des différentes structures, et qui peuvent s'impliquer de près ou de loin dans la prise en charge réelle des personnes en situation de handicap.

DIFFICULTES

Mentale : Perte d'autonomie, absence de communication, de coordination, difficultés spatiotemporelles, troubles psychomoteurs divers.

Moteur et IMC: Schéma corporel déstructuré, latéralité ambiguë, perte d'équilibre, etc.,

Sociale : Difficulté d'adaptation, vieillesse, toxicomanie, alcoolémie, etc.

Autres : Maladies chroniques et orpheline, etc.

SERVICES

Éducatifs

Préventifs

Thérapeutiques

Loisirs et occupationnels

Sociaux

BESOINS

Capacités sauvegardées :

Physiologiques, motrices, mentales, sensorielles, affectives, cognitives, morale, relationnelles et sociale.

USAGERS

FINALITES

Motrice : Expressive et qualitative

Amélioration : Capital santé, personnalité, équilibre, confiance en soi, cognitive, etc.

Intégration : Autonomie, adaptation, relation, inclusion familiale, scolaire, professionnelle et sociale.

Conclusion

- Nous souhaitant tous que l'**APA** trouve sa place réelle dans la prise en charge au niveau des différentes institutions et associations spécialisées.
- C'est de donner une chance à toutes les personnes en situation de handicap à travers l'**APA** à trouver une place et participer pleinement à la vie quotidienne.
- C'est dans ce sens qu'une commission nationale a été installée par décision de Monsieur le Ministre de la solidarité nationale et de la famille en date du 14 mars 2011 journée nationale des handicapés et regroupant différents partenaires:
 1. Solidarité nationale et de la famille.
 2. Jeunesse et des sports.
 3. Education nationale.
 4. Enseignement supérieur et de la recherche scientifique.
 5. Santé, de la population et de la réforme hospitalière.
 6. Formation professionnelle et de l'enseignement professionnel.
 7. Fédération Algérienne du Handisport.



Ministère de la solidarité nationale et de la famille

A
CTIVITÉ
P
HYSIQUE
A
DAPTÉE



SPORT SCOLAIRE ET HANDICAP

Commission nationale de l'activité physique adaptée & sport scolaire adapté

Merci !